



MINISTÈRE DE LA CULTURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES HAUTS-DE-FRANCE

Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Pas-de-Calais

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Plat'AU - DECLARATION PREALABLE DE CONSTRUCTION

Numéro : DP 062498 25 00182 U6201

Adresse du projet : 3 rue Jean-Baptiste KLEBER 62300 LENS

Déposé en mairie le : 04/09/2025

Reçu au service le : 15/09/2025

Nature des travaux:

Demandeur :

La grande broche Lens LA GRANDE
BROCHE LENS représenté(e) par
Monsieur YAHY Mohamed

272 rue Sadi CARNOT
59150 WATRELOT

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, les articles L621-30, L621-32 et L632-2 du code du patrimoine ne sont pas applicables et ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

La façade du restaurant est située dans un contexte urbain dense composé de façades alignées sur rue majoritairement en briques, dont certains immeubles anciens de composition classique et d'autres plus récents. La nouvelle façade proposée introduit un décor théâtral qui contraste avec le caractère de la rue. Elle devrait être réétudiée pour mieux s'accorder avec l'environnement urbain:

- Les couleurs devront être plus douces, en évitant les éléments qui créent un fort contraste. Les éléments prévus en noir ou gris foncé (bordure du fronton, bandeaux, stores, soubassement, etc.) devront être de teinte pastel (gris clair coloré, blanc crème, blanc gris). Le soubassement aura la même hauteur sur toute la longueur de la façade.
- La couleur sera réservée aux stores bannes qui devront respecter l'architecture de la façade; ainsi leur largeur devra composer avec les pilastres existants (pas de store qui dépasse ou qui s'arrête au milieu du pilastre).
- Il ne faudra pas recouvrir les pilastres en béton moulurés de tasseaux en bois, afin de conserver l'authenticité des matériaux existants.
- Les fixations des éléments rapportés sur la façade devront être réversibles et ne pas endommager le décor originel de la façade (frontons, pilastres, enduit à faux joints imitation pierre qui devront être conservés).

Nota

L'enseigne fera l'objet d'une demande d'autorisation distincte et sera limitée à un seul emplacement au-dessus de la porte centrale. Les lettres seront disposées sur une seule ligne.

Fait à Arras

Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Maison Syndicale des mineurs et ancienne salle de cinéma "Le Cantin". situé à 62498|Lens|au 78 Casimir Beugnet (rue rue Emile Zola.

Gare situé à 62498|Lens.